



Bilan de compétences

Le bilan de compétences vise à **identifier vos aspirations** et **analyser vos compétences** afin de définir un projet professionnel ou de formation.

Il permet d'**améliorer la satisfaction au travail**, de **développer l'employabilité** et de **sécuriser votre parcours professionnel**, accompagné d'un plan d'action.

Notre raison d'être

Au coeur de notre mission, nous oeuvrons pour l'intégration et l'épanouissement professionnel de tous ceux qui ont servi et soutenu les forces armées, ainsi que de tous les salariés et organisations engagés dans la quête d'excellence.

- **Pour les conjointes de militaires et les ex-militaires**, nous offrons un accompagnement personnalisé pour faciliter leur transition vers la vie civile, en leur fournissant les compétences et le soutien nécessaires pour réussir dans de nouvelles carrières. Nous comprenons les défis uniques auxquels ils sont confrontés et nous nous engageons à leur offrir des opportunités d'apprentissage adaptées à leurs besoins spécifiques.
- **Pour les salariées et les organisations**, nous proposons des formations de qualité visant à renforcer leurs compétences et à améliorer leurs performances. Nous croyons fermement que le développement professionnel continu est essentiel pour s'adapter aux évolutions du marché du travail et pour prospérer dans un environnement en constante évolution.
- **Ensemble**, nous bâtissons des ponts entre le monde militaire et civil, en valorisant les compétences transférables et en favorisant une culture de résilience et de réussite. Notre engagement est de créer un espace où chaque individu peut développer son potentiel, trouver sa place et contribuer de manière significative à la société.

Notre vision

Chaque individu peut développer son potentiel, trouver sa place et contribuer de manière significative à la société.

Notre mission

Nous oeuvrons pour l'intégration et l'épanouissement professionnel de tous ceux qui ont servi et soutenu les forces armées, ainsi que de tous les salariés et organisations engagés dans la quête d'excellence.

Nos valeurs

- Excellence
- Agilité
- Engagement
- Innovation : créativité
- Cohésion



Déroulement du bilan de compétences

1 Entretien préalable :

Un premier rendez-vous, gratuit et sans engagement, est proposé à toutes les personnes qui nous contactent dans le cadre d'un bilan de compétences.

Cet entretien vise à :

- Entendre vos besoins et vos attentes liées au bilan de compétences.
- Vous présenter notre méthode de travail.

2 La phase préliminaire à pour objet :

- D'analyser votre demande et vos besoins.
- De déterminer le format le plus adapté à votre situation et à vos besoins.
- De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

3 La phase d'investigation vous permet :

- Soit de construire votre projet professionnel et d'en vérifier la pertinence.
- Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

À ce stade, vous vous engagez dans un véritable travail d'introspection et de construction afin de déterminer vos possibilités professionnelles.

Durant cette phase seront étudiées :

- **Vos compétences professionnelles et personnelles** : Un portefeuille de vos compétences personnelles et professionnelles (savoir-faire, savoirs et les savoir-être) sera réalisé.
- **Les motivations** : Mesurer vos intérêts et motivations au travail dans un bilan de compétences est essentiel pour vous aider à mieux comprendre ce qui vous motive professionnellement et à identifier des pistes de carrière qui vous correspondent.
- **Vous-même** : Votre type de personnalité et son fonctionnement sera identifié, afin de vous conforter dans vos élans, dans vos envies professionnelles ou bien même faire émerger des idées.
- **Analyse métier** : Il s'agit à cette étape d'étudier les débouchés des pistes envisagées et de vérifier la pertinence et la faisabilité du projet qui sera retenu en adéquation avec le bassin d'emploi de votre région.

4 La phase de conclusion aura pour but :

- De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels.

Un document de synthèse écrit et détaillé et commenté vous sera remis reprenant l'ensemble du travail réalisé au cours du bilan de compétences, la définition de votre projet professionnel, les conditions liées à sa réalisation ainsi que le plan d'action.

Un entretien de suivi est fixé à 6 mois, avec l'envoi d'un questionnaire de satisfaction à froid.







Public visé

Toutes personnes souhaitant faire le point sur leur parcours professionnel. Aucun prérequis nécessaire.



Durée + Tarif

24h

-  **Durée** : 18h d'entretien + 6h de travail personnel.
-  **Modalité** : A distance
-  **Eligible CPF** : Oui
-  **Prix**: 2 000€

Réalisation des modules via la plateforme extranet de Phoenix Formation.

Ces formations sont éligibles
CPF et certifiées **Qualiopi**



Qualiopi
processus certifié 



Déontologie de nos praticiens

Nos praticiens en bilan de compétences s'engagent à respecter les principes de déontologie suivants :

- **Consentement du bénéficiaire** : Le bilan de compétences se réalise uniquement à la demande volontaire du bénéficiaire.
- **Principe de transparence** : Le praticien présente, dès le premier contact, les conditions de réalisation, du déroulement du bilan, la méthodologie et les outils utilisés.
- **Principe de confidentialité** : Le praticien respecte le secret professionnel. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire, ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.
- **Principe de neutralité** : Le praticien s'engage à faire preuve d'un comportement responsable, bienveillant et neutre, c'est-à-dire sans jugement de valeur.



Cadre légale et réglementaire

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R.6322-35), la Loi n° 2018-771 du 05 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et donc les articles L6313-1, L 6313-4 et R 6313-4 à R6313- 7 du Code du Travail.

Le bilan permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ou une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE). Il est mis en oeuvre par des professionnels qualifiés qui sont tenus de respecter diverses obligations. La durée du bilan de compétences est de 24 heures maximum, répartis en 3 phases, une phase préliminaire, une phase d'investigation et une phase de conclusion

Nos consultants sont tenus au secret professionnel qui vous garantit une totale confidentialité y compris vis-à-vis de votre employeur.

Comment nous contacter ?



Notre bureau :

167 Rue de Lorient, 35000, Rennes



Par mail :

v.debellescize@phoenix-formation.fr



Par téléphone :

06 08 37 24 28



Plus d'infos sur
[phoenix-formation.fr](https://www.phoenix-formation.fr)